



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/ITNC/L.1  
26 avril 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL  
ET DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES  
Vingt et unième session  
Genève, 24-28 avril 1995

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL  
ET DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES SUR SA VINGT ET UNIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 24 au 28 avril 1995

Rapporteur : M. W. Haynes (Etats-Unis d'Amérique)

<u>Orateurs</u> :	Présidente	Communauté européenne
	Directeur chargé de la CNUCED	Pakistan
	Secrétariat	Inde
	France (pour l'Union européenne)	Colombie
	Japon	Fédération de Russie
	Allemagne	Pologne
	Chine	Maroc
	Mexique	Etats-Unis d'Amérique
	Suisse	Algérie
	Etats-Unis d'Amérique	Consommateurs International
	France	CISL

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 5 mai 1995 à la :

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8106  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5656 ou 5655

## INTRODUCTION

1. La Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales a tenu sa vingt et unième session au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 28 avril 1995. Au cours de cette session, elle a tenu ... séances formelles et ... séances informelles.

### Déclarations liminaires

2. La Présidente a dit que la mondialisation des marchés et de l'industrie, qui devrait s'intensifier à la suite du Cycle d'Uruguay, avait créé un nouveau paradigme où les frontières politiques d'un pays ne coïncidaient pas avec ses frontières économiques. Le secteur commercial privé gagnait en puissance, la demande d'investissements privés, en particulier d'investissements étrangers directs, augmentait, et les Etats devaient se concurrencer les uns les autres pour attirer ces investissements.

3. Les sociétés transnationales étaient à l'origine de stratégies internationales intégrées de production et de commercialisation. Si la production continuait d'être réalisée dans des endroits spécifiques, les activités des sociétés transnationales se caractérisaient par des liens stratégiques, et ces sociétés auraient à trouver un juste équilibre entre une approche mondiale et les capacités et les sensibilités locales. Les pays d'accueil devaient quant à eux fournir les infrastructures nécessaires et un environnement législatif et politique stable.

4. Au cours des 30 dernières années, les attitudes vis-à-vis des investissements directs à l'étranger (IDE) et les flux d'IDE eux-mêmes avaient profondément changé, mais de nouvelles mesures internationales pourraient être nécessaires concernant la nationalité des sociétés transnationales, la fiscalité et le traitement des investissements étrangers. Les tentatives faites par le passé d'harmoniser les règles en matière d'investissement avaient échoué, et la plupart des lois nationales ne faisaient pas de distinction entre les sociétés transnationales et d'autres sociétés bénéficiant d'investissements étrangers. Il fallait espérer que ces questions seraient abordées et que les sociétés transnationales trouveraient leur juste place dans l'environnement juridique et dans l'économie mondiale.

5. Le Directeur chargé de la CNUCED a dit que le thème de la neuvième session de la Conférence serait la promotion de la croissance et d'un développement durable dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation, et qu'un point important concernait la

promotion du développement et de la compétitivité des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition.

6. Dans l'économie internationale mondialisée d'aujourd'hui, caractérisée par des interactions accrues de l'investissement, du commerce, de la technologie et des services, les Etats membres insistaient beaucoup sur la contribution que les sociétés transnationales pouvaient apporter à la croissance et au développement. Il s'était produit une nette évolution vers une plus grande ouverture des économies nationales aux investissements étrangers directs et aux activités des sociétés transnationales. Ce phénomène avait été particulièrement visible dans les pays en transition, mais il était également manifeste dans les pays en développement. Il était sous-tendu par la reconnaissance de la contribution importante que pouvaient apporter au développement les sociétés transnationales. En mobilisant les ressources au niveau mondial et en les affectant à des activités productives, en facilitant la modernisation des actifs existant dans un pays et en stimulant le développement des entreprises locales, les sociétés transnationales pouvaient aider les pays en développement à pénétrer les marchés internationaux. Simultanément, elles réagissaient de façon positive aux conditions nouvelles dans les régions en développement. Les avantages d'une spécialisation des pays, des produits et des procédés étaient non seulement visibles dans le secteur manufacturier, mais commençaient aussi à toucher le secteur des services.

7. Toutefois, si les IDE dans les pays en développement augmentaient d'environ 20 % par an, la plus grande partie n'intéressait qu'une douzaine de pays. De plus, les segments les plus modernes de la production internationale restaient limités aux pays développés et à un petit nombre de pays en développement dans certaines branches d'activité, ce qui freinait les répercussions positives pour le développement de l'internationalisation.

8. Les réformes de politique intérieure devaient donc aller au-delà de la libéralisation et englober des approches dynamiques du développement des entreprises et du renforcement des capacités technologiques. Il était essentiel, pour attirer les investissements étrangers, de disposer d'une main-d'oeuvre instruite et qualifiée et d'infrastructures adéquates. L'expérience des pays indiquait un certain nombre de mesures de développement allant dans le sens du marché que les pays pouvaient prendre, avec un appui international approprié. Il fallait faire la synthèse de ces mesures dans le

creuset d'un consensus international nouveau, dynamique, sur les investissements étrangers et le développement des entreprises. Une mesure contre laquelle il fallait toutefois mettre les pays en garde était l'adoption d'incitations spécifiquement ciblées sur l'investissement.

9. Un important aspect de l'appui international dans le domaine de l'investissement étranger concernait la coopération technique, et deux nouveaux programmes relatifs au développement de l'initiative et des entreprises et à la commercialisation de la science et de la technologie avaient été élaborés à la CNUCED. En étoffant ainsi les services consultatifs classiques en matière d'investissement, la CNUCED visait à offrir une assistance technique dépassant la simple activité consultative pour aller jusqu'au renforcement des capacités et des institutions nationales en faveur d'une expansion du secteur des entreprises.

10. Les pays partageaient aujourd'hui l'idée qu'une activité commerciale axée sur le développement était essentielle au processus de développement. Dans cet esprit, une réunion de responsables d'organismes nationaux d'investissement avait parallèlement été organisée par la CNUCED, où les participants pourraient exposer leur expérience de la promotion des investissements étrangers, nouer des liens en vue de futurs échanges d'information, et aussi établir des contacts avec des organisations commerciales et internationales.

11. Enfin, le Directeur a remercié les Etats membres qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale sur les sociétés transnationales en 1994.

Chapitre I

INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES :  
ÉVOLUTION RÉCENTE

ATTIRER L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT :  
L'EXPÉRIENCE DE DIVERS PAYS ET RÉGIONS

(Points 3 et 4 de l'ordre du jour)

12. Pour l'examen de ces points, la Commission était saisie de la documentation suivante :

"Tendances de l'investissement direct à l'étranger (IDE) : rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/ITNC/2);

"L'investissement étranger direct dans les pays en développement : rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/ITNC/3);

"Incentives and foreign direct investment" (document d'information) (TD/B/ITNC/Misc.1);

"Foreign direct investment in Central and Eastern Europe" (document d'information) (TD/B/ITNC/Misc.2).

Déclarations générales

13. Le Chef du Service de la recherche et de l'analyse des politiques de la Division des sociétés transnationales et de l'investissement a dit qu'en volume annuel les investissements directs à l'étranger (IDE) avaient atteint en 1994 204 milliards de dollars, soit une progression de 6 % par an depuis la dernière année de récession de ces mêmes investissements, en 1992. Entre 1992 et 1994, les investissements étrangers avaient augmenté de 25 % par an en moyenne dans les pays en développement, contre 8 % par an dans les pays développés. Les pays en développement absorbaient désormais les deux cinquièmes environ des investissements étrangers mondiaux, et même la moitié environ de ces investissements si l'on excluait les flux entre pays de l'Union européenne.

14. La structure récente des IDE faisait ressortir d'importantes différences régionales. L'Asie et le Pacifique avaient attiré la plus forte proportion d'IDE, soit presque 70 % du total estimatif des investissements étrangers dans les pays en développement en 1994. L'Amérique latine et les Caraïbes venaient en deuxième position pour les investissements des sociétés transnationales en 1994, avec des apports estimés à 22 milliards de dollars, soit 27 % du total des investissements étrangers dans les pays en développement. La part de

l'Afrique avait été inférieure à 5 % en 1994. Toutefois, des niveaux de rentabilité supérieurs à la moyenne et des résultats de bénéfices élevés donnaient à penser que l'Afrique possédait la capacité, encore inexploitée, d'attirer davantage d'IDE. L'accroissement sensible de l'activité des sociétés transnationales dans les pays d'Europe centrale et orientale dans les années 90 n'avait pas provoqué de notables détournements d'investissement au détriment des pays en développement.

15. Les pays en développement étaient non seulement d'importants bénéficiaires, mais aussi, de plus en plus souvent, une source non négligeable d'IDE, principalement pour d'autres pays en développement dans la même région. En 1993, des sociétés transnationales ayant leur siège dans des pays en développement avaient investi un montant record de 12 milliards de dollars à l'étranger.

16. La croissance des IDE des pays en développement participait d'un large processus d'internationalisation de l'activité économique où la conversion efficace de facteurs de production en biens finals s'inscrivait dans un cadre mondial de systèmes intégrés de production internationale (cf. World Investment Reports, 1993 et 1994). Pour organiser la production et la desserte des marchés à un niveau international, les entreprises avaient recours à un nombre croissant de modalités, dont le commerce de pleine concurrence, l'investissement direct à l'étranger, la sous-traitance, les alliances, l'octroi de licences, le franchisage et d'autres formes d'engagement international sans prises de participation.

17. Deux conséquences de la mise en place d'une production internationale intégrée méritaient plus particulièrement d'être soulignées : premièrement, les transactions internationales associées aux modalités utilisées par les entreprises étaient de plus en plus souvent organisées et structurées par les sociétés transnationales dans l'optique de stratégies mondiales, c'est-à-dire qu'elles relevaient de l'activité concertée des sociétés transnationales et non plus du commerce de pleine concurrence; deuxièmement, les sociétés transnationales utilisaient les diverses modalités de transactions internationales non seulement pour desservir les marchés, mais aussi pour organiser la production, c'est-à-dire pour avoir accès aux actifs corporels et incorporels nécessaires à la conversion de facteurs de production en produits.

18. Cette évolution de l'économie internationale avait de profondes conséquences : l'enjeu était non plus le simple accès aux marchés, mais

l'accès aux marchés et aux actifs. Des régimes commerciaux distincts et même des régimes d'IDE distincts ne constituaient que des réponses partielles à la dynamique d'une économie internationale en voie de libéralisation et de globalisation. Ils étaient des éléments de ce qui, à terme, était réellement en jeu, à savoir la mise en place d'un environnement propice à la production internationale où établir une distinction entre sociétés nationales et sociétés transnationales n'avait plus guère de sens. Il était nécessaire d'approfondir considérablement l'analyse et la compréhension des sociétés transnationales et de leurs investissements internationaux, car c'était là l'élément moteur de l'évolution actuelle des systèmes nationaux de production vers un système international intégré.

19. Le représentant de la France, parlant au nom de l'Union européenne, s'est félicité de la tenue de la première session de la Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales en tant qu'organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement et a dit que la décision de l'Assemblée générale de transférer de New York à Genève les programmes sur les sociétés transnationales et sur la science et la technique contribuait à enrichir le potentiel de la CNUCED et à donner une nouvelle visibilité à son action. Il était vivement souhaitable que la Commission développe une coopération étroite avec d'autres organisations également compétentes dans ce domaine afin d'éviter tout chevauchement d'activité et de renforcer la préparation de la neuvième session de la Conférence. Le représentant s'est également félicité de la volonté d'associer aux travaux de la Commission des acteurs non gouvernementaux, notamment des représentants du monde de l'entreprise, de la recherche et du monde académique, et de l'ouverture de la Commission à la participation de tous les pays. La Commission pouvait ainsi contribuer à une analyse et à un examen plus approfondis des activités des sociétés transnationales dans le cadre de la globalisation de l'économie mondiale. Une attention particulière à cet égard devrait être accordée aux pays qui s'étaient récemment ouverts aux investissements étrangers directs (IDE).

20. La Commission constituait un cadre approprié pour l'examen du World Investment Report, dont la qualité, largement reconnue, faisait qu'il était souhaitable que des mesures soient prises pour en assurer l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission ainsi que la distribution dans toutes les langues officielles. Le rapport devrait également

être diffusé auprès d'autres organes intergouvernementaux et du monde des affaires. Etant donné l'importance de statistiques fiables sur les IDE pour la prise de décisions et un dialogue valable entre les institutions traitant de l'investissement direct international, un appui spécial devrait être apporté à la poursuite des travaux du secrétariat sur les World Investment Directories, dont quatre avaient déjà été publiés sur différentes régions. Il fallait achever les travaux relatifs au volume consacré à l'Afrique, et le secrétariat était invité à rechercher des donateurs pour obtenir le financement nécessaire.

21. Le représentant du Japon a souligné la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie de développement dans un monde où la globalisation et la libéralisation faisaient que tous les pays étaient de plus en plus dépendants les uns des autres. La nouvelle stratégie devrait reposer sur une approche globale, visant à associer tous les pays, y compris les pays les moins avancés, et à revitaliser l'assistance économique par une fusion de tous les éléments de l'aide au développement. A cet égard, malgré la diminution de l'APD de la plupart des donateurs en 1993, le Japon avait réussi à accroître sa propre APD. Dans le contexte de la nouvelle stratégie évoquée plus haut, il importerait de prévoir des mesures pour mobiliser les ressources intérieures dans les pays en développement, ainsi que de faire de plus en plus appel aux apports de capitaux privés, qui avaient de fait augmenté, bien que les pays en développement n'en aient pas tous bénéficié. Le Japon soutenait également la coopération économique entre pays en développement, y compris l'assistance des pays en développement économiquement prospères aux pays en développement courant le danger d'être marginalisés dans l'économie mondiale.

22. S'agissant des apports d'IDE aux pays en développement, il était essentiel de reconnaître le rôle que pouvaient jouer à cet égard les petites et moyennes sociétés transnationales. A cette fin, le Gouvernement japonais avait soutenu les travaux du secrétariat de la CNUCED dans ce domaine, ce qui s'était notamment traduit par l'organisation d'un séminaire à Osaka, où avait été adoptée la Déclaration d'Osaka sur les PME, qui avait ensuite été largement diffusée. Des fonds supplémentaires avaient été affectés à la poursuite de ces travaux en 1995, concernant les mesures que pourraient adopter les pays en développement marginalisés pour attirer des petites et moyennes sociétés transnationales, y compris des sociétés transnationales originaires de pays en développement. D'une manière générale, la Commission de



l'investissement international et des sociétés transnationales devrait, dans les limites de son nouveau mandat, participer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement, notamment en vue de promouvoir vigoureusement les IDE, en particulier dans les pays en développement.

23. Le représentant de l'Allemagne s'est félicité de la décision qui avait été prise d'intégrer la Commission dans le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, ainsi que de l'évolution de la réflexion de la Commission, notamment grâce à un rigoureux travail d'analyse du secrétariat de la CNUCED, dans le sens d'une reconnaissance de l'importance des IDE et des sociétés transnationales pour la croissance, la compétitivité, l'ajustement économique, le transfert de technologie, etc. Il partageait également l'analyse présentée dans les documents établis à l'intention de la Commission (TD/B/ITNC/2 et TD/B/ITNC/3), où il était souligné que si les sociétés transnationales contribuaient à la stabilité et à la prospérité des pays et suscitaient des mutations structurelles, elles étaient néanmoins elles-mêmes soumises à des pressions continues d'ajustement et de réforme. En modifiant son nom, la Commission elle-même s'était adaptée à un environnement de plus en plus globalisé, faisant ainsi un premier pas dans la bonne direction. Un deuxième pas consisterait maintenant à faire évoluer ses travaux pour y englober des questions concernant le développement des entreprises et la promotion de l'investissement commercial. La Commission pouvait contribuer à un examen valable et concret de ces questions à la neuvième session de la Conférence. Enfin, tout en étant d'accord avec la plus grande partie de l'analyse statistique présentée dans les rapports établis par le secrétariat, le représentant a dit qu'il fallait se garder de tirer de cette analyse des conclusions exagérées concernant la domination de l'économie mondiale par les sociétés transnationales.

24. Le représentant de la Chine a souscrit à l'analyse présentée dans les documents établis par le secrétariat, à savoir que l'investissement international avait un effet positif sur la croissance durable de l'économie mondiale et qu'on pouvait s'attendre à une poursuite de l'expansion des IDE. Il a noté que, concernant le groupe des pays en développement, les IDE étaient concentrés dans un nombre restreint de pays et que les apports de capitaux en général restaient insuffisants et déséquilibrés. Les pays développés à économie de marché devraient donc redoubler d'efforts pour accroître les IDE à destination de tous les pays en développement et en particulier de l'Afrique.

Tout en élargissant leurs activités dans les pays en développement, les sociétés transnationales devraient quant à elles non seulement rechercher les profits à court terme, mais aussi tenir compte des stratégies économiques à long terme des pays en développement d'accueil, et améliorer la qualité des IDE, par exemple en intensifiant le transfert de technologie. La Chine avait beaucoup bénéficié des IDE dans le passé. A l'avenir, tout en poursuivant la réforme de son économie, il lui faudrait compter davantage encore sur les IDE, et c'était pourquoi elle redoublait d'efforts pour stabiliser le climat de l'investissement étranger direct.

25. Le représentant du Mexique s'est félicité de la décision prise par l'Assemblée générale de transférer le programme sur les sociétés transnationales à la CNUCED, en soulignant que la Commission et ce programme devraient travailler en étroite collaboration avec d'autres organes de la CNUCED aux fins d'une meilleure utilisation des ressources et des compétences. A cet égard, le secrétariat de la CNUCED devrait faire un effort particulier pour familiariser le plus possible les délégations à Genève avec les questions relatives aux IDE. Concernant le rapport TD/B/ITNC/2, il a reconnu que les IDE constituaient un important fonds de ressources pour le développement, notamment sous forme de savoir-faire ou de financement non générateur de dettes. C'était la raison pour laquelle le Mexique avait poursuivi une politique d'accueil des IDE, en particulier en garantissant une sécurité juridique totale de ces investissements, en développant son industrie des services financiers pour faciliter les diverses formes d'IDE et en devenant membre de l'ALENA. Les apports d'IDE avaient ainsi augmenté pour atteindre 8,6 milliards de dollars en 1994. Les données préliminaires pour 1995 indiquaient que les IDE n'avaient pas souffert de la volatilité des investissements de portefeuille à court terme, ce qui témoignait de l'engagement durable des investisseurs étrangers directs dans l'économie mexicaine.

26. Le représentant de la Suisse a pris note de la réorientation du mandat et des activités de la Commission dans le sens de travaux axés sur la mondialisation, le commerce et la production internationale; c'était là une évolution positive à la fois pour la CNUCED et pour la Commission, qui montrait que la CNUCED savait s'adapter aux défis de l'époque. Dans ce contexte, il a loué le World Investment Report 1994 en tant qu'excellent exemple des capacités d'analyse de la CNUCED et a suggéré d'inscrire les

futurs rapports à l'ordre du jour des sessions du Conseil du commerce et du développement pour en enrichir les débats. Il s'est félicité de la participation du secteur privé et d'organismes d'investissement aux travaux de la Commission.

27. Tout en notant l'accroissement des flux d'IDE, il s'est inquiété de leur répartition inégale dans les pays en développement, puisque 83 % de ces flux intéressaient dix pays seulement et que la part des 48 pays les moins avancés n'était que de 0,7 %. Une façon de corriger ce déséquilibre était d'intensifier les programmes de privatisation. Il était toutefois également important de mobiliser l'épargne pour l'investissement intérieur, car cela permettrait d'attirer l'investissement international. Il ne fallait pas non plus négliger le potentiel d'investissement des petites et moyennes entreprises qui, étant souvent plus flexibles et novatrices que les grandes entreprises, étaient créatrices d'emplois, ce qui réduisait le coût social de l'ajustement structurel imposé par la mondialisation de l'activité économique.

28. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit qu'en sus des rapports établis pour la session de la Commission, il prenait note avec satisfaction des documents de fond sur les incitations à l'investissement et sur les investissements étrangers directs en Europe centrale et orientale. Il a appuyé la proposition faite par l'Union européenne et la Suisse d'inclure le World Investment Report dans l'ordre du jour des sessions futures de la Commission. Concernant le rapport sur l'expérience de diverses régions (TD/B/ITNC/3), il a souscrit à l'évaluation du rôle joué par l'Afrique du Sud en tant que pays d'accueil et source d'investissement étranger direct pour d'autres pays africains et en tant que moteur éventuel de la croissance pour la région. Tout en partageant l'analyse du secrétariat concernant la privatisation en Afrique, le représentant a estimé qu'il ne fallait pas négliger les avantages indirects d'une participation des sociétés transnationales aux opérations de privatisation en Europe centrale et orientale, notamment sous la forme d'un maintien des emplois. S'agissant de l'investissement étranger direct en Afrique, le Gouvernement des Etats-Unis examinait, à la suite de demandes présentées par plusieurs entreprises du pays, les mesures qu'il pourrait prendre pour aider celles-ci à investir dans cette région.

29. Se référant au rapport sur les tendances de l'investissement direct à l'étranger (TD/B/ITNC/2), le représentant de la France a mis l'accent sur trois points. Premièrement, les travaux sur l'évolution récente devraient être

présentés en début d'année et inclure une analyse des tendances observées dans les pays en développement au cours des trois premiers trimestres de l'année précédente concernant les investissements tant étrangers qu'intérieurs, notamment leurs composantes matérielles et autres. Deuxièmement, une plus grande attention devrait être accordée aux travaux analytiques sur les activités des sociétés transnationales dans le monde en développement, en particulier dans le secteur des services, et il faudrait réaliser des travaux supplémentaires sur les sociétés transnationales des pays en développement. Troisièmement, concernant les travaux sur l'accès aux marchés, il importait de traiter la question d'une concurrence transparente et équitable entre entreprises étrangères et entreprises locales. Les accords interentreprises dans les pays en développement, notamment les accords entre firmes nationales et entre sociétés nationales et sociétés étrangères, devaient également être pris en considération.

30. Le représentant de la Communauté européenne a informé la Commission que l'Union européenne, préoccupée par le fait que la présence économique européenne, en général, et dans le secteur des investissements étrangers directs, en particulier, restait inférieure à celle d'autres pays d'origine, entendait réaliser une étude sur cette question. Pour éviter un chevauchement des travaux et un gaspillage de ressources, la Communauté européenne demanderait la coopération de la CNUCED dans l'établissement de cette étude.

31. Ayant souscrit à l'orientation générale de l'analyse contenue dans le rapport sur les tendances de l'investissement direct à l'étranger (TD/B/ITNC/2), le représentant du Pakistan a mis l'accent sur la nécessité d'élaborer un cadre de règles multilatérales concernant les investissements étrangers directs. Ni les conventions bilatérales en vigueur en matière d'investissement, ni les négociations menées dans le cadre de l'OCDE, qui servaient les intérêts d'un nombre limité de pays, ne pouvaient répondre à un tel besoin. La Commission devait donc demander au secrétariat d'entreprendre des travaux dans ce domaine. Le cadre de référence envisagé pouvait comprendre, parmi ses principales dispositions, une clause globale relative au régime de la nation la plus favorisée, un régime de traitement national, un mécanisme de règlement des différends, des critères minima de transparence et des normes de comportement en matière de concurrence.

32. Le représentant de l'Inde a dit que le World Investment Report 1994, qui était largement consulté dans les ministères et d'autres institutions de son

pays, fournissait une excellente base pour l'élaboration des politiques : il a suggéré que les livraisons futures de ce rapport soient publiées au premier trimestre de chaque année et soient examinées par le Conseil du commerce et du développement ou la Commission. Vu que les investissements internationaux, notamment l'investissement étranger direct, contribuaient désormais dans une large mesure au développement, ils devaient faire l'objet d'une analyse approfondie pour que des conseils judicieux puissent être fournis aux pays en développement, concernant notamment la meilleure façon d'en tirer parti à long terme et d'éviter les incertitudes à court terme. A cet égard, le représentant s'est félicité des effets de synergie réalisés en matière de services consultatifs dans les domaines de l'investissement et de la science et de la technique. En revanche, on ne pouvait que déplorer que les ressources affectées aux travaux analytiques dans ces domaines aient été considérablement réduites, alors que les questions relatives à l'investissement étranger direct et aux sociétés transnationales revêtaient manifestement une importance croissante. Cela étant, grâce à la nouvelle Division des sociétés transnationales et de l'investissement, la capacité de la CNUCED d'aider les pays en développement à traiter d'une manière intégrée les questions interdépendantes de l'investissement, du commerce, de la technologie et du développement s'était étoffée.

33. L'économie indienne avait bien réagi au programme de réforme économique entrepris en 1991 : le taux de croissance s'était redressé, les exportations avaient augmenté et la monnaie était restée stable après le passage à la convertibilité. Les flux d'investissements étrangers directs s'étaient également accrus et il fallait espérer qu'ils continueraient d'augmenter à l'avenir, vu l'importance de la capacité d'absorption et des débouchés existant en Inde.

34. La représentante de la Colombie a apporté son appui à l'analyse des tendances récentes des investissements étrangers directs, présentée à la Commission par le secrétariat, en soulignant que la concentration de ces investissements dans les membres de la Triade et dans quelques pays en développement était un sujet de préoccupation. Elle a reconnu que les investissements étrangers directs étaient essentiellement fonction de la stabilité économique, et non des aides à l'investissement. Concernant les travaux futurs de la Commission et du secrétariat, deux questions étaient d'une importance particulière : la première touchait aux travaux sur

des règles multilatérales en vue d'un cadre propre à stabiliser l'investissement étranger direct, la seconde à la réalisation d'une étude des coûts et des avantages des aides à l'investissement, notamment un éventuel régime général d'incitation. Il importait en outre de poursuivre les activités d'assistance technique, ce qui, en dépit de la réduction des ressources budgétaires, devrait être possible grâce à des contributions extrabudgétaires telles que la récente contribution du Japon. Il faudrait également solliciter l'appui d'entreprises privées et publiques en faveur de ces activités. Les sociétés transnationales, pour leur part, devaient établir des normes minimales pour le transfert de technologie et de savoir-faire aux entreprises affiliées installées dans les pays en développement et organiser dans ces dernières des activités de formation. Concernant un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement étranger direct, la seule formule acceptable pour tenter de le mettre en place passait par des négociations auxquelles participeraient tous les pays. Elargir les cadres régionaux aux pays tiers n'était pas la bonne manière de procéder.

35. Le représentant de la Fédération de Russie, se félicitant de la tenue de la première session de la Commission dans le cadre du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, a dit que celle-ci devait, dans le secteur de l'investissement étranger direct, coordonner ses travaux avec d'autres organisations, notamment l'ONUDI, pour éviter les chevauchements d'activités. Il a également souscrit à deux propositions faites par l'Union européenne : premièrement, faire traduire les livraisons futures du World Investment Report dans les langues officielles de l'ONU et inscrire l'examen de cette publication à l'ordre du jour de la Commission; deuxièmement, prêter attention, dans les travaux d'analyse, aux pays qui s'ouvraient depuis peu à l'investissement étranger direct. La délégation russe a en outre pris note avec un grand intérêt du document de fond sur les mesures d'incitation (TD/B/ITNC/Misc.1) et s'est déclarée favorable à des travaux supplémentaires du secrétariat dans ce domaine. Au sujet de l'analyse des tendances de l'investissement étranger direct figurant dans la documentation, le représentant a fait observer que, comme en témoignait la croissance rapide des courants d'investissements vers les pays en développement, la crainte de voir les investissements étrangers directs délaisser le monde en développement au profit des pays d'Europe centrale et orientale n'était pas fondée.

36. Concernant l'état de l'économie dans la Fédération de Russie, l'objectif de la politique économique du pays était de parvenir à une stabilisation macro-économique et de relancer l'activité. Les investissements étrangers directs reçus jusque-là (1 milliard de dollars en 1994) restaient faibles au regard des normes internationales en raison de la persistance d'un certain nombre d'obstacles à un accroissement des flux d'investissement, qu'il s'agisse de l'inflation, de la dette ou de garanties juridiques insuffisantes pour les investisseurs étrangers. Le gouvernement avait conscience de ces écueils, parmi d'autres, et prenait des mesures dans divers domaines en vue de créer un climat propice à l'investissement, notamment une meilleure protection et des incitations en faveur des investissements étrangers directs.

37. Le représentant de la Pologne a dit que, dès le lancement des réformes économiques dans son pays, l'investissement étranger direct avait été considéré comme un facteur important, non seulement dans le processus de développement, mais également dans la transformation du pays en une véritable économie de marché. Les besoins de la Pologne en capitaux étaient largement supérieurs aux possibilités d'épargne intérieure, et il continuerait d'en être ainsi pour autant qu'on pouvait le prévoir. La Pologne devait donc s'en remettre à cet égard aux entreprises étrangères, en attendant qu'une augmentation du revenu intérieur engendre une épargne suffisante. Cependant, les apports d'investissements étrangers avaient été jusque-là modestes en comparaison des besoins : au premier trimestre de 1995, la valeur cumulée des entrées de capitaux avait été de l'ordre de 5 milliards de dollars, les engagements futurs se chiffrant à 5 milliards supplémentaires. C'était peu de chose au regard des plans ambitieux de la Pologne visant à moderniser l'ensemble d'une infrastructure à forte proportion de capital (routes, télécommunications, etc.). La Pologne était donc consciente qu'il lui faudrait redoubler d'efforts pour attirer des capitaux étrangers. Des investissements étrangers directs étaient indispensables, non seulement pour se procurer des capitaux supplémentaires, mais également - ce qui était peut-être encore plus important - en tant que source de technologies nouvelles, de compétences en matière de commercialisation et de gestion, et de moyens d'accès aux marchés étrangers. De fait, des sociétés transnationales avaient déjà aidé le pays à réintégrer le marché mondial dans des secteurs tels que la construction électrique et l'automobile. En revanche, les investissements

étrangers directs dans les industries de l'alimentation et des détergents étaient surtout orientés vers le marché intérieur.

38. Le représentant du Maroc, se référant à l'expérience de son pays à l'égard des moyens d'attirer les investissements étrangers directs, a dit que la restructuration et les réformes économiques entreprises au début des années 80 avaient progressivement entraîné une amélioration de divers indicateurs macro-économiques : croissance, inflation, dette intérieure et extérieure, etc. La réforme budgétaire, la libéralisation financière et les privatisations réalisées ultérieurement avaient rendu le Maroc de plus en plus intéressant aux yeux des investisseurs étrangers. De ce fait, les flux d'investissement étranger direct s'étaient également accrus, pour passer à un niveau annuel de 500 millions de dollars dans les années 90. Les efforts déployés par le Maroc pour renforcer et réorganiser l'économie avec la participation croissante de capitaux étrangers s'étaient ainsi révélés positifs et seraient poursuivis.

39. La répartition inégale des courants d'investissements étrangers directs vers les pays en développement, notamment les pays africains, s'expliquait par diverses causes fondamentales : la principale tenait à l'insuffisance de l'infrastructure dans les pays les moins avancés et à l'incapacité chronique d'améliorer celle-ci, en raison de contraintes financières aggravées par les difficultés budgétaires et le problème de la dette extérieure. A de rares exceptions près, l'on observait une corrélation manifeste entre un endettement extérieur élevé et le faible niveau des investissements étrangers directs dans les pays d'accueil en développement. L'une des raisons pour lesquelles de nombreux pays d'Asie étaient mieux à même d'attirer de tels investissements tenait au fait que, sans le poids de la dette, ils pouvaient édifier une infrastructure de meilleure qualité. Le problème clé à résoudre dans les pays qui recevaient peu d'investissements étrangers directs était donc de trouver des moyens de financement pour améliorer les équipements collectifs.

40. Sur la question d'un cadre multilatéral pour l'investissement étranger direct, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que les pays membres de l'OCDE avaient décidé d'entamer des négociations au sujet de leur propre accord d'investissement pour deux raisons : ils jugeaient nécessaire de conclure un tel accord et il ne semblait pas que des négociations multilatérales soient envisageables dans le proche avenir. L'OMC pourrait, à terme, traiter cette question si l'examen de l'accord sur les mesures



concernant les investissements et liées au commerce (MIC), examen qu'il était prévu de réaliser dans cinq ans, faisait ressortir l'utilité de négociations multilatérales dans le cadre de cette organisation, ce qui n'était nullement garanti. L'OCDE avait décidé d'ouvrir les accords futurs aux pays tiers intéressés : le représentant a contesté à cet égard l'idée selon laquelle l'adhésion de pays tiers à un accord qu'ils n'avaient pas négocié serait désavantageuse pour ces pays, car les règles relatives à l'investissement étranger direct établies dans les mécanismes qui existaient déjà ou qui seraient mis en place ultérieurement étaient généralement similaires.

41. Le représentant de l'Algérie a dit que son pays s'appêtait à lancer un programme d'ajustement structurel convenu avec le FMI. Ce programme comprenait des mesures axées sur la stabilisation macro-économique et la croissance, notamment la libéralisation du commerce et l'ouverture aux investissements privés et étrangers. Les investissements étrangers directs devaient jouer un rôle central dans le programme en question, tant pour fournir les capitaux extérieurs nécessaires en vue d'atteindre les taux de croissance prévus, que pour améliorer les modes de gestion et l'accès aux marchés. Le nouveau code d'investissement introduit à cet effet prévoyait des garanties pour le transfert des bénéfices, et un nouvel organisme multiservices avait été créé afin de faciliter de tels investissements. Dans l'économie algérienne, où le secteur public était prédominant, les entreprises se rangeaient en trois catégories, dont celle des établissements qui pouvaient être privatisés, y compris avec le concours d'investissements étrangers directs. Des conditions spéciales étaient également offertes aux investisseurs étrangers (notamment une infrastructure peu coûteuse) afin d'orienter leurs activités vers des secteurs considérés comme importants, telles l'alimentation et la santé.

42. La représentante de Consommateurs International a dit que l'importance grandissante des sociétés transnationales était diversement appréciée par les consommateurs : si celles-ci leur offraient un plus large choix, elles se livraient également à des activités contestables dans lesquelles les consommateurs étaient perdants. Son organisation considérait le nouveau mandat de la Commission comme plus étroit que le précédent : il constituait un sujet de préoccupation pour les consommateurs, car il privilégiait la mise en place d'un environnement propice à l'investissement étranger direct, au risque de négliger des questions telles que les relations entre investissement et concurrence, ou le comportement déontologique des sociétés transnationales.

La représentante a exprimé l'espoir que les attributions de la Commission seraient renégociées à l'avenir pour établir un mandat plus équilibré.

43. Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres a fait ressortir l'importance de la contribution fournie par le secrétariat de la CNUCED à une meilleure compréhension du rôle des sociétés transnationales dans l'économie mondiale et à l'analyse des tendances de l'investissement étranger direct. De l'avis de son organisation, le World Investment Report 1994 contenait une étude très appréciable et nuancée sur les questions liées à l'emploi dans le contexte des sociétés transnationales, ainsi que des travaux des plus utiles sur la responsabilité sociale des entreprises, travaux qu'il faudrait poursuivre. Il était à craindre que le mandat révisé de la Commission, en se concentrant sur la mise en place d'un environnement propice aux investissements étrangers directs, n'offre guère de possibilités d'examiner les politiques propres à réduire au minimum les effets négatifs de ces investissements. De l'avis du représentant, le document de fond sur les mesures d'incitation envisageait celles-ci d'un point de vue restrictif, en passant sous silence le fait que les entraves aux droits en matière d'emploi constituaient une incitation occulte pour les investisseurs. A cet égard, la Commission devrait examiner la question des conditions d'emploi et des droits connexes dans le cadre des investissements étrangers directs et des activités des sociétés transnationales : si l'investissement étranger direct bénéficiait d'une sécurité et d'une protection, la main-d'oeuvre en était souvent dépourvue et se trouvait ainsi exposée au risque d'être exploitée du fait de la pression de la concurrence. Un cadre multinational global pour l'investissement étranger direct, y compris des normes minimales d'emploi, s'avérait nécessaire, et la Commission devrait jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

### Chapitre III

#### QUESTIONS D'ORGANISATION

##### A. Ouverture de la session

44. La vingt et unième session de la Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales a été ouverte le 24 avril 1995 au Palais des Nations à Genève par M. C. Fortin, directeur chargé de la CNUCED.

##### B. Règlement intérieur

45. La Commission a été informée que, conformément à la résolution 49/130 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1994 et à la décision 425 (XLI) du Conseil du 31 mars 1995, la Commission, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement, appliquerait le règlement intérieur des grandes commissions du Conseil. En outre, en vertu de la règle générale qui, sauf indication contraire, s'appliquait à tous les organes intergouvernementaux de la CNUCED, la Commission aurait une composition non limitée, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant un statut auprès de la CNUCED seraient autorisées à participer à ses travaux en qualité d'observateur.

##### C. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

46. A la 1ère séance plénière de sa vingt et unième session, la Commission a élu le bureau suivant :

<u>Présidente</u> :	Mme L. Bautista (Philippines)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Y. Afanassiev (Fédération de Russie)
	M. I. Kinnas (Grèce)
	M. P. Sinyinza (Zambie)
	M. A. Ghafoor (Pakistan)
	Mme M.F. Arias (Colombie)
<u>Rapporteur</u> :	M. W. Haynes (Etats-Unis d'Amérique)

##### D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

47. Egalemeut à la 1ère séance plénière, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session (TD/B/ITNC/1). Celui-ci était ainsi conçu :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. Investissement international et sociétés transnationales :  
évolution récente
  4. Attirer l'investissement étranger direct pour favoriser le  
développement : l'expérience de divers pays et régions
  5. Exécution du programme sur l'investissement international et les  
sociétés transnationales
  6. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la  
Commission
  7. Questions diverses
  8. Adoption du rapport de la Commission
48. La Commission a été informée qu'une réunion de haut niveau des organismes  
de promotion des investissements se tiendrait les 25, 26 et 27 avril,  
parallèlement aux séances de la Commission.

E. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session  
de la Commission

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter]

F. Questions diverses

[A compléter selon qu'il conviendra]

G. Adoption du rapport de la Commission

[A compléter]

-----